

# ICS

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**Identificateur du produit:** ICS-SL-102  
**Numéro de la FS:** ICS-006F  
**Usage du produit:** Moules à couler

**FABRICANT:** **Urgence #: (514) 327-6688 (Durant les heures de travail)**  
 International Casting Supply Inc.  
 6915 Louis Sicard St.  
 St. Léonard, QC H1P 1T6 CANADA  
 Information: (514) 327-6688

### 2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

Composants	% du poids	# CAS	VLE-MPT mg/m <sup>3</sup>	VLE-LECT mg/m <sup>3</sup>	DL50 mg/kg (orale, rat)	CL50 (inh, rat)
Zircon	<30	14940-68-2	5 (Zr)	10 (Zr)	N.E.	N.E.
Kaolin Calciné (Mullite)	<20	1302-93-8	2*	N.E.	N.E.	N.E.
Silice Amorphe (Verre)	<30	60676-86-0	0.1*	N.E.	N.E.	N.E.
Silice Amorphe	<6	7631-86-9	0.1*	N.E.	N.E.	N.E.
Silice, Cristobalite	<10	14464-46-1	.05*	N.E.	N.E.	N.E.

Note: \* Respirable N.E. = Non établi

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### VOIES DE PÉNÉTRATION:

Yeux  Inhalation  Peau  Ingestion

#### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**Contact avec les yeux:** Peut causer une irritation.

**Ingestion:** Il y a peu de chance d'exposition.

**Inhalation:** Peut causer la toux, une irritation légère.

**Contact avec la peau:** Il y a peu de chance d'exposition.

**Chroniques:** Les cicatrices sur les poumons produites par l'inhalation peuvent conduire à une fibrose pulmonaire progressive massive laquelle peut aggraver d'autres conditions et maladies pulmonaires augmentant la prédisposition à une tuberculose pulmonaire. La fibrose progressive massive peut être accompagnée d'une hypertrophie du côté droit du cœur, d'un arrêt cardiaque et d'un arrêt pulmonaire. Fumer aggrave les effets dus à l'exposition. La kaolinose existe dans les formes simples et compliquées. Une exposition à la silice cristallisée peut améliorer la gravité d'une kaolinose.

#### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Ne pas frotter les yeux. Laisser les yeux se tremper naturellement pour quelques minutes. Exhorter la victime à regarder à gauche, à droite, en haut et en bas. Si les particules/poussières ne se dégagent pas, rincer avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Ingestion:** Sans objet.

**Inhalation:** En cas d'irritation, amener à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Sans objet.

**Note du médecin:** Les juridictions qui ont des règlements spécifiques pour la silice cristallisée nécessitent aussi des programmes de surveillance médicale. Ces programmes peuvent inclure des examens physiques périodiques, des radiographies des poumons et des tests de fonctions pulmonaires. Comme il peut y avoir des variances, des informations spécifiques devraient être obtenues des agences gouvernementales dédiées à chaque juridiction.

#### 5. MÉTHODES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Point d'éclair:** Sans objet      **Méthode:** Sans objet

**Température d'auto-inflammation:** Sans objet

**Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.):** Sans objet

**Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.):** Sans objet

**Inflammabilité:** Non combustible

**Moyens d'extinction:** Utiliser l'extincteur requis pour éteindre le feu.

**Instructions spéciales en cas d'incendie:** Sans objet

**Données sur les risques d'explosion – Sensibilité au choc:** Sans objet

**Décharge d'électricité statique:** Sans objet

#### 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Procédures en cas de fuite ou de déversement:** Utiliser des méthodes ne produisant pas de poussière (aspirateur) et mettre le tout dans un contenant se fermant pour en disposer ou nettoyer à grande eau. NE PAS balayer. Porter de l'équipement de protection personnelle approprié, incluant un appareil respiratoire. Le tuyau d'échappement de l'aspirateur doit être dirigé vers l'extérieur ou doit être équipé d'un filtre à air efficace contre les particules. Éviter de faire de la poussière.

#### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Éviter de faire de la poussière. Utiliser avec une ventilation adéquate ou avec des appareils respiratoires approuvés. Éviter le contact avec les yeux. Bien se laver après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les lieux de travail. Utiliser des systèmes ne produisant pas de poussière pour la manipulation, l'entreposage et le nettoyage de telle sorte que la poussière ambiante ne dépasse les limites d'exposition. AVERTISSEMENT: La cristobalite est suspectée d'être un agent cancérigène pour les humains.

**Entreposage:** Garder le contenant fermé. Vérifier périodiquement pour des dommages.

#### 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ingénierie:** Une ventilation est normalement requise lors de la manipulation ou utilisation de ce produit afin d'être exposé au minimum à la poussière.

##### PROTECTION INDIVIDUELLE:

**Yeux:** Porter des lunettes de sécurité avec visières de côté si vous prévoyez être exposé à la poussière.

**Respiratoire:** Un respirateur N99, approuvé par le NIOSH, équipé d'une cartouche pour poussière est recommandé lorsque la concentration de celle-ci peut être élevée.

**Peau:** Sans objet.

**Autre:** Éviter d'inhaler ou d'ingérer ce produit. Éviter le contact avec les yeux. Garder l'endroit propre.



**15. RÉGLEMENTATION**

**Classification SIMDUT:** D2A

« **OSHA HAZARD COMMUNICATION RULE, 29 CFR 1910.1200** »: Ce produit est considéré dangereux sous les critères de cette loi.

« **EPCRA Section 302 (EHSs)** »: Ce produit ne contient pas d'ingrédient sujet à être rapporté au « 40 CFR Part 355, Appendices A and B » (substance extrêmement dangereuse.)

« **CERCLA, Section 304** »: Ce produit ne contient pas d'ingrédient sujet à être déclaré et signalé localement sous la « Section 304 of SARA Title III comme énumère dans le 40 CFR Part 302, Table 302.4 ».

« **SARA 313 REPORTING REQUIREMENTS** »: Ce produit ne contient pas d'ingrédient sujet aux exigences à être signalées sous la « Section 313 SARA, ni la Section 6607 dans le Pollution Prevention Act ».

« **SARA HAZARD CATEGORY** »: Ce produit a été révisé selon « l'EPA Hazard Categories promulgué dans les Sections 311 et 312 de la loi de 1986 Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA Title III) » et par définition répond les exigences de la catégorie suivante:

Les risques chroniques pour la santé

« **CALIFORNIA PROPOSITION 65** »: La silice cristallisée (grosseur des particules respirables en suspension dans l'air.)

« **TSCA (Toxic Substances Control Act)** »: Tous les ingrédients contenus dans ce produit sont dans l'inventaire TSCA

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le RPC (règlement sur les produits contrôlés) et le « Standard de l'OSHA Américaine ».

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Date de préparation:** 10/05/2005

**Préparé par:** Cameron W. Sherry, Les Consultants LBCD Inc.

Toute information et recommandation ci-inclues sont, en autant que International Casting Supply sache et croit, exactes et sûres en date de cette publication. International Casting Supply n'atteste ni garantit leur exactitude ni leur fiabilité, et International Casting Supply ne sera pas tenu responsable pour quelque perte ou avarie que ce soit survenant suite à l'usage de ce document.

Toute information et recommandation sont offertes pour la considération et l'examen par l'utilisateur, et c'est la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'elles sont complètes et qu'elles conviennent à son usage particulier. Si l'acheteur remballé ce produit, un conseiller juridique devrait être consulté pour s'assurer que l'information propre à la santé, à la sécurité et autre soit incluse sur le contenant.